

ger plus particulièrement encore, par les aveux qui ont été faits, sur ce sujet, par des écrivains célèbres, mais que l'on sait avoir été peu attachés à la pratique de leurs devoirs religieux.

" Sans l'autorité du Souverain Pontife, écrivait M. Thiers en 1849, l'unité catholique se dissoudrait ; sans cette unité, le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble. Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes serait inacceptable, si le Pontife, qui en est le dépositaire, n'était complètement indépendant.....

" Pour le Pontificat, dit-il encore, il n'y a d'indépendance que la souveraineté même. C'est là un intérêt de premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme dans un état l'intérêt public fait taire les intérêts individuels, et il autorisait suffisamment les puissances catholiques à rétablir Pie IX sur son Siège Pontifical."

Ces remarquables paroles de M. Thiers pouvaient et devaient être d'un grand poids, sur les députés français, réunis à Paris, au moment où la guerre d'Italie s'allumait. Ils étaient, le 30 Avril 1859, à délibérer sur ce grand événement, qui faisait dès lors pressentir aux gens bien pensants un danger imminent pour l'inviolabilité des Etats Pontificaux, lorsque M. le Vicomte Lemer cier s'appuya sur l'autorité de ce publiciste, pour demander au Commissaire de l'Empire si l'on pouvait être assuré que le gouvernement de l'Empereur avait pris toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité du St. Père dans le présent, et l'indépendance du St. Siège dans l'avenir.

Le Commissaire ayant répondu que, sans aucun doute, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires, pour que la sécurité du St. Père soit assurée, au milieu des agitations dont l'Italie est le théâtre, ce ne fut plus, dans toute la chambre, qu'un concert d'enthousiasme ; et M. le Vicomte de Latour, prenant acte de ces loyales assurances, au nom du peuple français, se plut à dire et à protester que c'était vraiment le peuple catholique, monarchique et soldat.

C'est l'illustre écrivain M. Villemain qui, pour prouver l'indépendance du Pouvoir temporel du Pape, cite d'abord ces graves paroles de M. Thiers, et rapporte ces faits publics et notoires, si propres à leur donner une très haute importance. Puis, dans un élan sublime et chaleureux, il s'adresse à l'immortel Pie IX en ces termes :

" Et vous, confiant et généreux Pontife qui, dès l'abord, avez tant amnistié, et qui avez voulu tant de réformes salutaires, vivez, persistez, souffrez, pour les accomplir, ou du moins les avouer. Vous ne succomberez pas à des envahissements insidieux ou violents, à l'anarchie, à l'instrument de l'ambition. Dans vos droits anciens, reconnus si longtemps et naguère encore, vous maintenez, vous défendez le droit public de l'Europe, l'inviolabilité des faibles puissances et des titres légitimes. Avec vous, vous avez la foi de tant d'âmes catholiques, le respect du

" sain
" croi
" sus
" n'au
" pas

qui ti
ces pr
qu'en
dans :

" émi
" titu
" enfa
" sanc
" toliq

C
voulon
l'exem
vons.
niez e
censur

LA P

Pou
et sua
sur le
puiss
ment
ce n'e

Il
n'ont
souffr
habita
dans l
que po
ce fut

L
Grand
Catac
ils co